

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : MME CORINNE CHABAUD

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
14 Septembre 2018**

OBJET : Convention de partenariat avec le Conservatoire Botanique National Méditerranéen 2018-2020.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 14 Septembre 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

Vu la Loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant Engagement national pour l'environnement,
Vu le Décret n° 2004-696 du 8 juillet 2004 précisant les missions dévolues aux Conservatoires Botaniques,

Considérant que le Conservatoire Botanique et le Département des Bouches-du-Rhône ont des intérêts communs et complémentaires pour la connaissance et la préservation du patrimoine botanique départemental,

Considérant que le Conservatoire Botanique et le Département des Bouches-du-Rhône souhaitent poursuivre leur coopération,

A décidé :

- d'approuver le partenariat à intervenir entre le Département des Bouches-du-Rhône et le Conservatoire botanique national méditerranéen de Porquerolles en vue de faciliter les opérations du conservatoire botanique suivantes :

1. réaliser des inventaires pour répondre au besoin d'amélioration des connaissances sur la flore et les habitats naturels du département des Bouches-du-Rhône,
2. faciliter la diffusion des connaissances sur la flore et les habitats naturels auprès d'un large public, et d'un public plus averti en utilisant divers supports d'information,
3. apporter au Département tous les éléments d'expertise souhaités pour la conservation de la biodiversité végétale.

- d'approuver les termes de la convention de partenariat annexée à la délibération ;

- d'autoriser la Présidente du Conseil Départemental à signer la convention de partenariat avec le Conservatoire Botanique Méditerranéen National et tous les actes afférents à cette convention.

La dépense d'un montant total de 42 400 € sera imputée au chapitre 65 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée